Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

LES NUITEES DE LA DESIRADE – Modification(s) de société

Référence :

Départements de publication : Morbihan
Annonce légale publiée le 12 décembre 2025 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Modification(s) de société

COCERTO
Experts-comptables
accompagnateurs des créateurs
et repreneurs d'entreprises
www.cocerto.fr

LES NUITEES DE LA DESIRADE Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros Siège social : Le petit cosquet 56360 BANGOR 480 353 135 RCS LORIENT AVIS DE FUSION La société LES NUITEES DE LA DESIRADE a établi par acte signé electroniquement le 13 octobre 2025 un projet de fusion avec la société SENS ET VIE, absorbée, société à responsabilité limitée au capital de 230 000 euros, dont le siège social est Le petit Cosquet 56360 BANGOR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480 008 135 RCS LORIENT. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 23 octobre 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 23 novembre 2025. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société REBZH, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés SENS ET VIE et LES NUITEES DE LA DESIRADE depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société LES NUITEES DE LA DESIRADE, la société SENS ET VIE s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2025 à 0 heures, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au 23 novembre 2025

seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société LES NUITEES DE LA DESIRADE et considérées comme accomplies par la société LES NUITEES DE LA DESIRADE depuis le 1er janvier 2025. Pour avis La Gérance

Consulter cette annonce en ligne